

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 10 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.	4 h. 30 ^m matin.	4 h. 30 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 30 ^m matin.	4 h. 30 ^m matin.	4 h. 30 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.	—	—

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Traité de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 6 h. 15^m matin.

Cahors, le 25 Janvier.

La proposition Floquet passionne vivement l'opinion publique; elle est approuvée sans réserves par les radicaux, les socialistes et les intransigeants. Elle est désirée par les hommes qui se rattachent par leurs idées et leurs doctrines aux lugubres souvenirs et aux jours sanglants de 1793.

Une loi d'exception qui condamnerait à l'exil des innocents, les princes d'Orléans qui, avant tout, sont citoyens français et ont prouvé qu'ils savaient combattre pour leur pays, une loi pareille, disons-nous, est repoussée avec horreur et indignation par les hommes modérés de tous les partis.

Quoi ! parce que, il a plu à un Bonaparte, représentant aussi impopulaire qu'ébouriffé de cette famille fatale qui a coûté à la France trois invasions, la perte de son prestige et de son honneur, parce qu'un Bonaparte a fait afficher un factum grotesque, des gouvernants de la France libérale proscrire tous les membres des familles qui ont régné sur notre pays ? Allons donc ! ce n'est pas sérieux.

Nous nous refusons encore à ajouter foi à une iniquité aussi monstrueuse. Nous n'osons pas songer que, dans quelques semaines, les agents de la Préfecture de police iront arrêter des princes auxquels on n'a qu'à reprocher d'avoir toujours su et voulu rester français, rien que français !

Ces princes seront coupables du crime d'avoir servi leur pays sur les champs de

bataille en Afrique et durant la guerre de 1870 ! Ces princes sont coupables d'avoir gardé une attitude pleine de correction et de loyauté depuis douze ans que la République et l'Assemblée de 1871 leur ont rouvert les portes de la France; ces princes ne demandent qu'à continuer à habiter leur pays, qu'à rester des citoyens respectueux avant tout de la loi et des institutions républicaines; et une mesure, inspirée par une folle terreur, nous ne voulons pas dire la haine, frapperait ces princes patriotes ?

Non, mille fois non, cela n'est pas sérieux. Dans un moment d'effarement et de surprise, la Chambre a pu paraître accepter une loi de proscription, une loi contraire aux idées de liberté et d'humanité; mais quand elle aura mûrement réfléchi, elle regrettera la proposition Floquet, ne voudra pas faire de la République un gouvernement terroriste et la faire sortir ainsi des voies de l'honneur, de la sagesse et de la modération.

En repoussant cette loi d'exil, la Chambre se fera pardonner le vote irréflecti prononçant l'urgence sur la motion Floquet; elle reconquerra l'estime des libéraux. Si, contrairement à nos prévisions, elle votait l'exil des princes de quelque Maison qu'ils soient, elle se déshonorerait et proclamerait son impuissance.

Nos représentants réfléchiront sur les conséquences graves qu'entraînerait l'adoption de la proposition radicale de M. Floquet; ils penseront que la République est assez forte pour n'avoir rien à redouter d'un

prétendant; ils estimeront qu'elle est au-dessus des attaques d'un énergumène qu'il eût mieux valu conduire sans bruit à la frontière ou même laisser en repos dans son hôtel. Le mépris, le dédain, voilà les réponses que mérite l'élucubration mensongère du prince des diners gras du Vendredi saint.

La République n'a pas à craindre un coup d'Etat royaliste; elle n'a qu'à se défendre contre les attaques de jour en jour plus audacieuses des anarchistes. Le parti de la Commune relève plus que jamais la tête; les assassins des otages, les incendiaires des Tuileries, les pétroleurs, rentrés en France grâce à l'amnistie si prestement votée, ne sont pas des convertis; et au lieu de demander le pardon et l'oubli, ils réclament vengeance contre les Versaillais, c'est-à-dire contre ceux qui furent les héroïques défenseurs de l'ordre et de la loi.

C'est là qu'est le danger; le parti anarchiste voilà l'ennemi; que le Parlement et le Gouvernement prennent des précautions contre ce péril, le seul réel, il seront appuyés par tous les hommes sensés. Mais si, par malheur, la Chambre chassait de France les princes atteints par M. Floquet, elle porterait un coup terrible à la République; elle tuerait la République conservatrice; se suiciderait elle-même et serait vouée à une dissolution immédiate. Car, certainement, mieux vaudrait la dissolution que l'avènement du radicalisme.

Assez de fautes ont été commises depuis que les modérés n'ont plus la direction des destinées de la République et de la France.

Les modérés ont fondé la République, ils l'ont défendue contre toutes les entreprises de la réaction et l'ont laissée, en 1879, solide, prospère et tranquille; en moins de quatre ans, depuis que les opportunistes sont au pouvoir, la République est entrée dans la voie d'une politique défiante, violente et étroite; elle est presque dans le désarroi.

Aussi les modérés viennent-ils de pousser un cri d'alarme par l'organe du respecté M. Waddington. Élu récemment président du centre gauche, l'ancien président du Conseil a prononcé une allocution sage et patriotique dont nous extrayons les principaux passages :

« Nous avons confiance dans les destinées de la République qui n'est menacée par personne; qui n'a d'autres périls à redouter que ceux qu'elle peut se créer à elle-même; qui n'a à craindre que ses propres fautes.

» Nous avons toujours voulu une République libérale et constitutionnelle; nous nous efforçons de la maintenir dans cette voie, qui est celle de la modération et du bon sens, également résolus à la défendre contre les entreprises éventuelles des partis monarchiques et contre les attaques présentes des partis révolutionnaires.

» A l'heure actuelle, mettons-nous surtout en garde contre ces effarements, qui sont le pire écueil des assemblées et des gouvernements. Gardons notre sang-froid; jugeons les incidents du jour à leur juste valeur et n'entrons pas, sous prétexte de dangers et de complots imaginaires, dans la voie funeste des lois d'exception et de proscription.

» La législation sur la presse présente de regrettables lacunes et laisse le gouvernement presque impuissant vis-à-vis de certains actes. S'il est utile d'armer l'autorité de pouvoirs plus étendus et plus sommaires en matière

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(17) du 25 Janvier 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

La nuette avait cinq ans; elle était grande et forte. Le prince se réservait de rappeler Béatrice le jour où sa transformations serait complète.

— La vie en commun n'offrirait plus alors de danger pour les deux enfants. César conduisit sa nièce à Lyon, et la recommanda à la supérieure, qui promit d'en faire une femme digne du nom qu'elle portait.

Ce fut un grand chagrin pour César que sa séparation de cette enfant: il l'aimait profondément, il ne céda qu'à des considérations de prudence: elles lui étaient imposées par la haine féroce qui encerclait sa vie.

Il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la propriété dans laquelle s'écoula l'enfance de Diane Salviati.

Dans le pays, on la connaissait sous le nom de la maison Ristordi.

Bâtie sur la colline de Belloguardo qui domine Florence, le paysage qui se déroulait devant les yeux avait un cachet de grandeur

inoubliable.

Que l'on se figure un grand bâtiment carré, élevé de deux étages, sans aucune grâce; pas d'architecture, pas de cachet.

La monotonie de cette grande maison se trouvait relevée par quatre pavillons carrés réguliers, surmontés de chapiteaux couverts en tuiles; ces pavillons étaient plus élevés d'un étage que la maison.

Sous les fenêtres courait un balcon en fer très-ordinaire comme travail, mais qui donnait un peu d'élégance à cette massive construction.

Les pavillons séduisirent le prince; il devina le parti que l'on pourrait tirer de ces observatoires dominant tout le pays. Il était difficile de surprendre quelqu'un qui voudrait veiller dans un endroit aussi favorable.

Ce lourd bâtiment construit par quelque maçon enrichi brusquement, avait des fenêtres longues, étroites, le peron étriqué. Les appartements, immenses salles, se succédaient les uns les autres sans interruption. Aux murs, des tapisseries criardes, et dans les chambres des meubles d'un goût déplorable.

César fit enlever tous ces vestiges rappelant le parvenu imbecile, gonflé d'orgueil. Il fit tendre les murs des étoffes les plus somptueuses.

Les tapisseries des Cobelins avivèrent les longs couloirs; tout ce que le luxe peut prodiguer dans une demeure, fut transporté à la maison Ristordi. Au dehors, elle paraissait

d'une fristesse morne; au dedans, c'était une fête pour les yeux.

Ceux qui passaient près de ce grand bâtiment, le trouvaient vulgaire, s'il leur eût été permis de franchir le seuil de cette laide bâtisse, l'admiration eût succédé à l'indifférence.

César avait en lui l'amour du beau; le contraste de l'intérieur et de l'extérieur de la propriété ne lui déplaisait pas.

Le jardin de la maison Ristordi rivalisait de mauvais goût avec elle, il contenait de fort belles plantes, mais le dessin général mal conçu, le rendait vulgaire.

Le propriétaire, brave homme à l'esprit étroit, ne pouvait s'inspirer de la beauté des sites qui l'entouraient; il voulait, avant tout paraître riche, il ne réussissait qu'à se rendre grotesque.

Le prince laissa au jardin son apparence disgracieuse. Schikler se désolait devant cette décision; Férudier et Roberts firent de vains efforts pour obtenir des embellissements faciles à exécuter, le prince demeura inflexible; il les consola en faisant construire des serres admirables dissimulées par des palissades faites en chaume; à une certaine distance, on les prenait pour une série de bâtiments destinés aux bestiaux, comme on en voit dans les grandes fermes.

Il fallait être dans la propriété, à deux pas des serres, pour se rendre compte de ces singulières constructions. Le jardin était bordé, d'un côté, par une chamante-rivière

navigable, où l'on pouvait goûter les plaisirs du canotage et de la pêche.

A la droite de la maison, on apercevait un vaste jardin potager rempli de fruits, de légumes et soigné avec amour par un vieux jardinier du nom de Garduccio.

Derrière la maison, le jardin allait se perdre dans le parc, la beauté de la propriété; les allées s'étendant à perte de vue, bordées par des arbres centenaires, dont l'épais feuillage jetait une ombre discrète sur toute chose.

Les voyageurs qui cottoyaient le long mur d'enceinte, s'étonnant de la longueur, de la beauté de ce parc, interrogeaient les passants, s'informant du nom du propriétaire; ceux-ci répondaient invariablement :

— C'est la maison Ristordi; elle appartient au signor Francesco Martelli, un original; il vit ici comme un ours avec plusieurs messieurs; on ne les voit nulle part dans le pays.

Là, se bornaient les demandes et les réponses, les voyageurs s'éloignaient en souriant. Le but du prince était rempli; il s'abritait sous le nom de Francesco Martelli afin de dérouter les recherches.

(A suivre)

d'affichage et de distribution et de cris sur la voie publique, s'il est nécessaire d'amender la loi sur ce point, nous nous souviendrons néanmoins qu'il ne faut pas toucher légèrement au régime de la liberté politique dont nous avons doté le pays il y a dix-huit mois.

» C'est en nous inspirant de ces principes, Messieurs, que nous resterons fidèles à notre passé et que nous défendrons le mieux les intérêts vitaux et permanents de la République. »

Entre ce langage tenu par l'éminent sénateur qui veut la République tolérante, respectueuse des droits des minorités et les agissements des hommes qui fouillent l'arsenal des lois révolutionnaires et reprennent la tradition Jacobine de 1793, la Chambre aura bientôt à se prononcer. Nous attendons avec confiance son jugement qui, nous l'espérons, sera conforme à liberté, au droit et à la justice.

La condamnation des princes serait sa propre condamnation.

Un républicain conservateur.

Le complot royaliste

On lit dans le *Parlement* :

Lorsqu'a éclaté la nouvelle du grand complot royaliste, nous nous sommes bien doutés de la mystification qui se cabait sous cette insidieuse excitation à l'esprit de défiance. Nous avons attentivement suivi, cependant, les prétendues révélations qu'on devait nous fournir, et nous restons stupéfaits de la péroration des renseignements qu'on nous apporte, aussi bien que des commentaires dont ils sont le sujet.

Sous ce titre : « Les menées royalistes », un de nos confrères nous a annoncé gravement, mardi matin, que le général de Charette est resté plus de deux heures debout dans la Chapelle expiatoire, le jour où s'est célébré le service commémoratif de la mort de Louis XVI. Il nous apprend, en outre, qu'il existe des cercles catholiques, qui sont de véritables ligues royalistes ; et on lui a révélé qu'on voit se réunir, de temps à autre, salle de Lévis ou salle de l'Alma, des conciliabules auxquels assistent de hauts personnages légitimistes, tels que le général Arnaudeau, MM. Balbie, Bourgeois, de Lanjuinais, Denys-Cochin, Pleyre. Il est, enfin, en mesure d'affirmer qu'à la propagande sourde des comités il faut ajouter l'action de la presse, et il met à l'index, comme convaincus de pactiser dans les menées qu'il dénonce, *l'Union, la Gazette de France, le Clairon, l'Univers, le Monde*, et d'autres feuilles encore. Voilà toute la vérité, ajoute-t-il ; et il conclut qu'il est temps pour le gouvernement républicain de prendre ses précautions contre « cette agitation factice ! »

Le rire viendrait aux lèvres si, au fond, on ne se sentait profondément humilié. Eh quoi ! a-t-on donc un tel mépris du bon sens public qu'on croit si facile de l'abuser, de l'affoler, en faisant apparaître à ses yeux des dangers aussi ridiculement imaginaires ? Où en somme-nous, si des citoyens unis par l'affinité d'une opinion commune ne peuvent plus se réunir sous les yeux de tous, sans qu'on crie au complot ?

Le *Temps* et plusieurs journaux assuraient hier que le gouvernement allait laisser au Sénat le soin de juger le prince Napoléon. Son droit est certainement incontestable, car un décret du président de la République, approuvé par le conseil des ministres, et cela, en vertu de la loi du 28 février 1875, peut ériger le Sénat en haute cour de Justice pour juger une personne prévenue d'attentat contre la sûreté de l'Etat.

Mais, en cette occurrence, nous trouvons que cet appareil un peu théâtral, et cette mise en scène font trop d'honneur à l'accusé et exagèrent aux yeux de la population la gravité du manifeste et de la situation.

Il vaudrait mieux, croyons-nous, laisser le prince Napoléon justiciable des tribunaux ordinaires et du droit commun.

Dans la discussion de la réforme de la magistrature qui continue à la Chambre, le gouvernement, par l'organe de M. Devès, a nettement pris sa place, lundi, dans le débat.

L'honorable garde des sceaux s'est élevé avec la plus grande force contre la politique casse-cou

et dit tout ou rien des théoriciens de l'extrême gauche. Il a montré que si l'on veut résoudre à la fois en problèmes complexes de la réforme judiciaire, on n'arrivera à rien. Il a fait d'abord justice du système de l'élection, puis parlant de l'inamovibilité et de la réforme du personnel, il s'est exprimé avec franchise, insistant particulièrement sur les garanties que le projet du gouvernement donne à tous les esprits sérieux qui désirent voir les magistrats indépendants, mais qui veulent en même temps voir la République armée contre les entreprises criminelles de ses ennemis. Le discours de M. Devès a été fort écouté et très applaudi sur les bancs de la majorité.

Après lui, c'est M. Clémenceau qui est monté à la tribune ; le député de l'extrême gauche a prononcé moins un discours qu'une violente diatribe contre son ex-ami et collaborateur Jules Roche.

Jamais le député de Montmartre n'avait été aussi agressif.

La défection de M. Jules Roche lui était d'autant plus sensible qu'elle entraîne plusieurs autres membres de l'extrême gauche. Bref, le député de Montmartre, par son discours, n'aura pas peu contribué à faire repousser le système de l'élection, car en rien, il n'aura détruit les arguments probants et vigoureux de son adversaire.

Revue des Journaux

La *République française* refuse son assentiment à l'abolition du contrôle en Egypte qu'elle considère comme un acte illégal et attentatoire à nos droits acquis. Le gouvernement britannique, dit-elle, nous a péremptoirement informés qu'il n'y avait plus de place en Egypte que pour lui et il a pris un masque égyptien pour nous le dire. Nous n'acceptons pas cette situation nous ne l'accepterons jamais. Si le gouvernement de la Reine croit qu'il peut se passer du concours de la France pour réorganiser l'Egypte qu'il agisse comme il l'entendra et, sous sa responsabilité, mais il faut qu'il sache ce que dorénavant il fera dans cette voie sera fait malgré nous et contre nous.

Le *Journal des Débats* persiste dans son opinion sur la nécessité de modifier la loi sur la presse si légèrement et si inconsidérément votée. Si pour punir une provocation ouverte et publique à la révolte, on attend qu'elle ait été suivie d'effet, on se réveillera comme au matin du 2 Décembre, et nous savons si c'est une opération de l'esprit.

Le *Soleil* fait remarquer que toutes les lois d'exception dans tous les temps et dans tous les pays ont été faites d'abord sous prétexte d'atteindre quelques personnalités haut placées et qu'elles ont fini et bien vite par être appliquées aux petites gens.

Le *Figaro* croit qu'on ne retirerait rien aux prétendants en les frappant. Ce qu'on atteindrait, c'est l'honneur et la probité de la nation ; ce qu'on menacerait, c'est l'intérêt de chacun ; ce qu'il faut éviter à tous prix c'est le système des lois d'exception.

La *Paix*. — Comment ! vous avez la bonne fortune, possédant la force gouvernementale et tous les moyens d'action qu'elle comporte, d'avoir sous la main, à portée d'un mandat d'amener, presque toute la collection des prétendants, et vous allez, sans rien modifier à leurs sentiments, car votre compétence ne va pas jusque-là, les envoyer au-delà de votre zone de pouvoir ! Vous allez, sans confisquer leurs biens, car ce moyen vous répugne, les délivrer de toute responsabilité, les laisser échapper à l'étreinte de la loi et leur permettre de recommencer tous ensemble ces grands complots qui vous effraient. — Mais c'est la politique de Jocrisse, et pour écarter les dangers vous allez les faire naître.

Est-ce que l'histoire ne vous donne pas tort ? Est-ce que toutes les Restaurations royales ne se sont pas faites du dehors au dedans, non pas seulement en France, mais partout dans le monde. Louis XVIII et Charles X sont revenus de Gand, Napoléon de l'île d'Elbe, et l'invention des chemins de fer a cela de particulier qu'il ne faut plus que deux jours pour se rendre de Vienne à Paris.

Vous vous étonnez que les royalistes et les impérialistes abusent contre vous de la liberté de la presse et de la liberté de réunion que vous leur avez données comme à tous les Français ; est-ce que par hasard, quand vous avez inscrit dans la loi ces deux grands principes, vous vous êtes imaginé que nul n'allait s'en servir contre vous ? Vous ignorez donc que la grandeur de la République consiste précisément à se défendre sans le secours de l'éteignoir ? Vous n'avez donc pas compris la signification de vos propres votes ?

Le jour où l'on se dirait en Europe que la République française n'est plus de force à tolérer la présence de deux ou trois douzaines de personnages princiers, ce jour-là, la France serait diminuée.

Informations

Paris, 22 janvier.

Le vote dans les bureaux pour la nomination de la commission chargée d'examiner la proposition Floquet, a donné le résultat suivant :

398 députés ont pris part au vote ; 205 ont voté pour des commissaires partisans de la proposition Floquet ; 193 ont voté pour le projet du gouvernement ou pour des transactions.

Le sort du ministère est entre les mains des abstentionnistes.

Le ministère continue à être disloqué et M. de Freycinet aurait déclaré qu'on ne pouvait en former un nouveau qui fût viable.

Les projets présentés par le Gouvernement à la séance de la Chambre de samedi, sont très-mal accueillis par l'opinion publique.

M. le préfet de police a cru devoir faire connaître cette impression au ministère de l'intérieur.

Les rapports des préfets ne seront sans doute guère plus favorables, si on en juge par quelques dépêches déjà parvenues.

COMMISSION DES LOIS D'EXCEPTION

Pour les projets de MM. Floquet, Ballue et Lockroy, six commissaires : MM. Marcou, Lockroy, Madier-Montjau, Ballue, Viette et Pelletan.

Pour le projet du gouvernement, deux commissaires seulement ; MM. Martin Feuillée et Deluns-Montaud.

Trois commissaires réclament une transaction ; MM. Lecherbonnier, Antonin Proust et Fabre.

En résumé 5 commissaires favorables au projet du cabinet et 6 défavorables.

Crise ministérielle

Paris, 23 janvier.

La *France*, annonce que les ministres ne sont pas tombés d'accord ce matin sur les déclarations à faire dans les bureaux au cours de la discussion de la nomination des commissaires.

En conséquence, plusieurs ministres ne se sont pas rendus dans leurs bureaux respectifs, notamment MM. Hérisson, Pierre Legrand, de Mahy et Davaux, qui sont partisans de la proposition Ballue-Lockroy.

La *France* ajoute :

« Les ministres viennent de se rendre chez le président de la République pour lui remettre la démission du cabinet. »

Il résulte des votes émis dans les différents bureaux que la proposition Floquet a obtenu 127 voix et celle du gouvernement 80 seulement, ce qui expliquerait la démission du cabinet.

Au dernier moment, le bruit court que, sur les observations de M. Jules Grévy, les ministres ont retiré leur démission et qu'ils ont décidé qu'ils viendraient s'expliquer devant la commission.

Il y aura un nouveau conseil demain.

P. S. — L'Agence *Havas* dément que le prince Napoléon passe en jugement devant le Sénat érigé en haute cour de justice. Cette décision, croyons-nous pouvoir affirmer, a été prise après une conférence avec M. Faustin Hélie, le célèbre criminaliste.

On lit dans la *France* :

Le prince Napoléon a appris lundi matin l'arrivée de l'ex-impératrice, mais il a compris que ce n'était point pour protester contre son arrestation que la veuve de Napoléon III s'arrêtait dans la capitale.

Il s'ennuie toujours beaucoup à la Conciergerie.

Depuis vendredi soir, il attend la visite de son fils le prince Victor, qui ne semble pas vouloir se rendre près de son père à la Conciergerie.

Le prince paraît très affecté de l'indifférence de son fils à son égard.

La princesse Mathilde se rend tous les jours près de son frère et reste avec lui plusieurs heures.

— Il se confirme que le budget pour l'exercice de 1884 ne sera pas déposé sur le bureau de la Chambre des députés avant le mois de mars prochain.

— Il résulte de renseignements puisés à des sources sûres que le gouvernement est résolu à poser la question de confiance sur les projets qu'il a déposés.

Le cabinet n'acceptera que des amendements qui n'aient pas pour but d'infirmier les dispositions de ses projets.

Berlin, 22 janvier.

Le prince Charles de Hohenzollern, frère de l'empereur Guillaume, est mort.

Lundi, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu la levée des scellés apposés, le 1^{er} janvier, à Ville-d'Avray, dans la maison qu'habitait Gambetta à sa mort.

Etaient présents :

1^o M. Boitelle, juge de paix de Sèvres, assisté de M. Leroux, greffier, et de M. Belot, commissaire de police ;

2^o M. Sandrique, avocat à la cour de Paris, député de l'Aisne, constitué gardien des scellés ;

3^o M. Lérès, beau-frère du défunt, mandataire de M. Gambetta père et de M^{me} Lérès, née Gambetta ;

4^o M. Girard de Rialle, directeur des affaires étrangères, représentant le gouvernement.

— M. Christian de V... rédacteur au *Voltaire* sous le pseudonyme d'Argus, qui le premier a mis au vent les fameux complots royalistes, vient d'être arrêté à Paris, sous l'inculpation de nombreuses escroqueries commises à l'aide de faux au préjudice de divers journaux de la caisse des théâtres et de la Société des auteurs dramatiques.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Six candidatures au Sénat sont déjà connues ; il est probable qu'il en surgira encore de nouvelles.

Certains stratèges politiques blâmeront peut-être la multiplicité des prétendants au siège du regretté M. Roques. Quant à nous, nous ne pouvons que persister dans notre manière de voir, et répéter qu'étant donné la douce habitude des personnalités politiques de notre département, qui consiste à s'effacer comme des ombres chinoises, lorsque sonne l'heure de se mettre en avant, — il faut bien savoir gré aux hommes moins en vue, mais plus dévoués qui veulent bien offrir leur poitrine aux coups souvent désagréables du suffrage universel.

Candidature unique lorsque la notoriété du candidat est suffisante, fort bien. Mais lorsque cette grande notoriété qui s'impose fait défaut, multiplicité de candidatures de même nuance, avec promesse loyale de reporter toutes les voix sur le plus heureux au deuxième ou troisième tour. Voilà la seule manière pratique, la seule qui assure le succès.

Nous avons la certitude que si notre voix avait été entendue aux élections législatives de 1881 dans le Lot, la réaction ne compterait pas trois sièges au Palais-Bourbon.

Aujourd'hui les faits nous donnent raison. L'honorable M. Teilhard, comprenant combien une candidature offerte par une dizaine d'électeurs sénatoriaux sur quatre cents, est peu faite pour satisfaire l'amour-propre le moins exigeant, vient de faire connaître son désistement.

La situation est donc très nette et parfaitement indiquée. Pas une voix républicaine ne saurait être perdue, et si, comme nous ne pouvons en douter, l'entente et la discipline sont complètes entre les candidats, le succès est acquis à la cause libérale.

Nous apprenons que M. le général Ambert, ancien député du Lot, pose sa candidature aux élections sénatoriales du 4 février.

ELECTION SENATORIALE DU 4 FEVRIER

LISTE DES DELEGUES ET SOUS-DELEGUES

Arrondissement de Cahors.

Canton de Cahors.

Cahors. — Sirech François, délégué; Costes H., sous-délégué.
Espère. — Lasserre A.; Clary François.
Lamadelaïne. — Jarlan J.; Constans Antoine.
Laroque-des-Ares. — Miquel J.-B.; Miquel J.-B., cadet.
Mercurès. — Pouli Paul; Delpon Léon.
Pradines. — Pilat Aristide; Besombes Jean.
Valroufié. — Faurie Firmin; Grèzes Jean.
Arcambal. — Bras Jean; Vinel Raymond.
Labastide-Marnhac. — Vincens J.-L.; Roudié J.-P.
Le Montat. — Fournié Laurent; Lézeret Victor.
Trespoux-Rassiels. — Bouscat J.; Henras Jean.

Canton de Castelnau.

Castelnau-Montraiet. — Feyt Gustave; Fourniol.
Cézac. — Rulié Eugène; Rulié Alphonse.
Flaugnac. — Garrigues Antoine; Bennet Louis.
L'Hospitalet. — Combebias P.; Bru Antoine.
Pern. — Planavergne J.-B.; Lavergne Mérie.
St-Paul-Labouffie. — Lacaze Ant.; Pons Jean.
Ste-Alauzie. — Ausset J.-Zozime; Lafage J.-E.

Canton de Catus.

Boissières. — Calmon J.; Miquel Guillaume.
Calamane. — Lafarge Bapt.; Mostolac Aug.
Catus. — De Valon; Couderc.
Crayssac. — Brassac Auguste; Lasfargues Henry.
Francouls. — Longayrou Em.; Dablan.
Gigouzac. — Relié J.-Pierre; Lasvignes.
Les Junies. — Delayes Guill.; Servant Antoine.
Labastide-du-Vert. — Jordanet A.; Beziat Ant.
Lherm. — Chatain Pierre; Latroucherie Aug.
Maxou. — Monteil Marcel; Garrigou B.
Mechmont. — Balagayrie; Faydel G.
Montgesty. — Brassac Joseph; Carcasset Jean.
Nuzéjols. — Talayssat Jean P.; Talayssat Relié.
Pontcirq. — Devès Antoine; Lavergne Guillaume.
St-Denis. — Rey Louis-Em.; Marty Pierre.
St-Médard. — Berré J.-P.; Couture Bernard.

Canton de Cazals.

Les Arques. — Mayzen Henry; Lemosy Antoine.
Cassagnes. — Galiacy; Albaret Hugues.
Cazals. — Calmeilles Gabriel; Billières Jules.
Frayssinet-le-Gélat. — Béral Eloi; Paillet Ray.
Gindon. — Barriéty Camille; Lasfargues Eloi.
Goujonnac. — Bladier Fabien; Dubernard Ant.
Marminiac. — Cangardel Ed.; Lavergne J.
Montcléra. — Dupuy Maurice; Valette Jean-L.
Pomarède. — Bessières Louis; Valadié Jean.
St-Caprais. — Florenty Guill.; Jouffreau Aug.

Canton de Lalbenque.

Aujols. — Salgues François; Lufau Jean.
Bach. — Escrouzailles J.-B.; Mercié J.-P.
Belfort. — Picard Alex.; Laval Jean.
Belmont. — Bouysi Jacques; Miquel Jean.
Cieurac. — Ausset Guillaume; Jouany Alexis.
Cremps. — Cubaynes Franc.; Couyba J.-Pierre.
Escamps. — Salgues Louis; Fraysse J.-Pierre.
Flaujac. — Blattes Célestin; Lalande François.
Fontanes. — Bourrières Jean; Lefrané Pierre.
Laburgade. — Blattes J.-P.; Barthes François.
Lalbenque. — Dugès Célestin; Sol Antoine.
Mondoumerc. — Delom François; Périé Jean.
Vaylats. — Bru Joachim; Lérés Jean.

Canton de Lauzès.

Blars. — Delfau André; Caussanel Armand.
Cabrerets. — Ganiayre Pierre; Delvit.
Cras. — Lalo Alain; Bertrand Jean.
Lauzès. — Lalo Amédée; Galtié J.-Gabriel.
Lentillac. — Courdès J.-Isidore; Faurie.
Nadillac. — Sudrès Basile; Besce François.
Orniac. — Salgues Henri; Salgues J.-François.
Sabadel. — Bastide J.-Pierre; Magot Zozime.
St-Martin-de-V. — Grépon Victor; Pradié J.-P.
St-Sernin. — Meulet F.; Alayrac J.-Baptiste.
Sauliac. — Rigouste Célestin; Arjac Jean.
Sénaillac. — Delpéch-Doumenac L.; Delfau J.

Canton de Limogne.

Beauregard. — Peyre Alexandre; Couderc.
Calvignac. — Vialatte J.-Louis; Largentie Flor.
Génévières. — Couderc Henri; Couderc Louis.
Concots. — Ausset Jean; Bach Gustave.
Laramière. — Barrès Laur.; Vernhet Calixte.
Limogne. — Vinel Philippe; Pradines Albin.
Lugagnac. — Fraysse Julien; Lafon Jean-B.
Promilhanes. — Roux Antoine; Bris Jean-B.
Saillac. — Lafon Jean; fils; Reaujols Léopold.
St-Martin-L. — Lafarguette P.; Aymard P.
Varaie. — Dalat Emile; Dablan P.-Antoine.
Vidailiac. — Bach Jean-Pierre; Vernhet.

Canton de Luzech.

Albas. — Lurguie Jean; Cassan Antoine.
Anglars-Juillac. — Couture Pierre; Chapt A.
Bélave. — Rascaouilles Pierre; Vidal Pierre.
Caillac. — de Gaudusson Gaston; Bouloumié P.
Cambayrac. — Bessières Ant.; Delbreil Barth.
Carnac-Rouffiac. — Lacavelerie L.; Constant A.
Castelfranc. — Béral Hypol.; Couture Jean.

Douelle. — Depeyre Louis; Rigal Paul, maire.
Luzech. — Bessières Emile; Cavalé Pierre.
Parnac. — Bouloumié Adam; Derrapé Jean.
St-Vincent. — Lafage Gustave; Bergon Joseph.
Sauzet. — Griffoul Etienne; Salives Pierre.
Villesèque. — Duthil Antoine; Pezet Hugues.

Canton de Montcuq.

Bagat. — Julhia Bernard; Bley.
Belmontet. — Galiacy Amédée; Lamouroux.
Le Boulv. — Bergougné Antoine; Désoliés Etienne.
Fargues. — Autefage Antoine; Aladel Jean.
Lascabanès. — De Bercegol Louis; Autefage Bernard.
Le Breil. — Castagné Jean; Loubatières.
Montcuq. — Valat Edouard; Boudou Jean.
Montlauzun. — Pax Justin; Baboulène Jean.
St-Cyprien. — Delprat Clément; Dayma Ant.
St-Daunès. — Aladel Pierre; Pieu François.
St-Matré. — Pigner Emile; Jordy Jean.
St-Pantaléon. — Testut Jean; Casses Alexis.
St-Croix. — Delprat Antoine; Vignolet B.
Saux. — Lolmède Isidore; Cartes Pierre.
Valprieude. — De Laborie G.; Aldhuy Victor.

Canton de Puy-l'Evêque.

Duravel. — Joubert Louis; Francès Léon.
Floressas. — Brugalières E.; Cazes Pierre.
Grézès. — Carrié Ch.; Lagarde Louis.
Lacapelle-Cabanac. — Dulac Eug.; Du Mas, avo.
Lagardelle. — Lasmaries Jean; Calassou P.
Mauroux. — Loubières Jean; Redon Sébastien.
Montcabrier. — Jouffreau Jean; Lacoste B.
Pescadoires. — Dulac Conté; Lafon E.
Prayssac. — Besse Léon; Dulac Aimé.
Puy-l'Evêque. — Bose Raymond; Darnis Ch.
Sérignac. — Lescole Alex.; Bousquet.
Soturac. — Monteil Pierre. — Bessières Pierre.
Touzac. — Delcaillau Antoine; Jipoulou J.-B.
Vire. — Rives Jean; Souillac J.

Canton de St-Géry.

Berganty. — Amaly A.; Escrouzailles J.
Bouziès. — Croq Raymond; Rouquié Jean.
Cours. — Jouclas Gustave; Goudal Jean.
Créfol. — Parra Aquilain; Loumet Eugène.
Esclauzels. — Lufau Antoine; Bergougnoux J.
St-Cirq-Lapopie. — Lucié Jean-P.; Dols Alain.
St-Géry. — Cayla Raymond; Dols Jean-Pierre.
Vers. — Delfour Em.; Coustaux.

(A suivre.)

M. Pechméja, maire de Sauzet, candidat républicain au conseil d'arrondissement pour le canton de Luzech, a été élu par 2,139 voix.

Suivant décret paru dernièrement à l'Officiel, M. Médal, vient d'être nommé percepteur à Cajarc.

LE DRAPÉAU BLANC A TOULOUSE. — Mardi, matin, au point du jour, une revendeuse qui se rendait au marché a été fort surprise en voyant flotter sur le Capitole, au-dessous de la bannière du paratonnerre, un énorme drapeau blanc fleurdelisé.

Une simple réflexion à ce sujet : Ne serait-ce pas une manœuvre ayant pour objet de faire passer la loi de proscription.

Un Financier en fuite

On lit dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme* :

« Il y a environ un an, à Riom, dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, en face le café du Puy-de-Dôme, s'était créée une succursale d'un établissement financier de Paris. L'agencement paraissait presque luxueux, et au-dessus de l'entrée, sur des plaques en marbre noir, se détachaient en lettres d'or les mots suivants : « Comptoir financier et industriel de Paris. — Siège social, 28, rue de la Victoire à Paris. — Société anonyme au capital de 10 millions. »

« Cet établissement avait à sa tête un nommé Alfred Ducarpe, né à Pujols, arrondissement de Libourne. Cet agent menait ostensiblement un train de maison dispendieux. Il vivait en ménage; mais on nous assure qu'il n'était pas marié, ou du moins qu'il était veuf.

« Cet individu, dont les relations sociales étaient fort mêlées, qui paraissait vouloir, suivant une expression vulgaire, jeter de la poudre aux yeux, en affectant des goûts larges, n'aurait pas dû inspirer la moindre confiance dans une ville qui possède d'autres établissements financiers sérieux et depuis longtemps honorablement connus. Il était aisé de voir que tout cela était factice et ne pouvait pas durer.

« L'événement n'a que trop prouvé la réalité de ces appréciations. Il y a quatre ou cinq jours, Ducarpe, sous le coup d'une saisie, a pris la fuite, laissant, dit-on, des dettes nombreuses chez ses fournisseurs et emportant des sommes et des valeurs qui lui avaient été confiées.

« Jusqu'à présent, paraît-il, on n'a pas découvert ses traces bien que le parquet ait envoyé dans toutes les directions son signalement joint à un mandat d'arrestation.

On assure qu'un commerçant de Riom lui avait confié récemment une somme de 18 à 20,000 fr. On cite également d'autres victimes, mais en pareille matière on doit être très circonspect.

On écrit de Périgueux :

On vient d'arrêter, à Blois, l'auteur présumé du vol des bijoux du Bazar Français, à Périgueux.

Cette arrestation fait honneur à la perspicacité de la gendarmerie.

Il paraît d'abord que l'individu arrêté, changeait de nom à chaque localité et ne séjournait que peu de temps au même endroit.

Arrivé à la Cour-Cheverny, le voleur se serait présenté chez un horloger et lui aurait offert des chaînes, des bracelets et d'autres bijoux. Comme il en demandait un prix relativement très-bas, que les objets lui paraissaient défraîchis et que le marchand lui refusait une facture, il conçut quelques soupçons, refusa de les acheter et alla prévenir la gendarmerie. Celle-ci, surveilla l'inconnu qui, s'apercevant qu'on le suivait, prit la fuite. Aidés de quelques personnes, les gendarmes purent bientôt le rattraper.

Une perquisition opérée dans les bagages de cet individu, qui déclara à la gendarmerie se nommer Louis Bonnet, né à Paris, amena la découverte d'une grande quantité de bijouterie.

Interrogé sur la provenance de ces articles, il déclara les avoir achetés à un nommé Gauthier, marchand colporteur, qui lui avait avoué les avoir volés. Mais le signalement donné par la police ne laisse aucun doute sur l'identité de l'individu en question, et tout porte à croire qu'on aura mis la main sur le véritable voleur. On a trouvé dans la valise de Bonnet la plus grande partie des objets soustraits à M. Français qui, fort heureusement, éprouvera une perte bien moins considérable.

Louis Bonnet a été transféré à la maison d'arrêt de Périgueux.

L'année 1882 a eu 247 jours de pluie, 25 de soleil et les cent autres jours ont été brumeux et couverts.

Souhaitons à 1883 une figure moins larmoyante!

Ce matin la neige blanchit nos chemins.

La régie va mettre en vente de nouveaux paquets de cigarettes à 1 fr. le paquet.

Ces cigarettes seront roulées dans des feuilles de tabac et auront l'aspect de petits cigares.

Dernières Nouvelles

La crise

L'Agence Havas transmet les renseignements suivants :

« Paris, 24 janvier.

« Si le cabinet n'a pas donné sa démission de fait, on peut toujours considérer cette démission comme certaine et imminente.

« Comme nous l'avons dit, dans le conseil de cabinet tenu hier après-midi à l'Élysée, les ministres ont remis leur démission au président de la République; mais M. Grévy a refusé de l'accepter, en leur faisant observer qu'ils ne devaient pas donner leur démission avant d'avoir présenté leurs observations devant la commission des prétendants et devant la Chambre.

« Cependant, à la suite des dissentiments qui existent dans le conseil sur les projets relatifs aux prétendants, les ministres ont déclaré qu'ils ne voulaient pas revenir sur leur résolution.

« Alors, on assure que M. Grévy les aurait priés de conserver leurs portefeuilles jusqu'à ce qu'il ait formé un nouveau ministère; le président de la République estime que, dans les circonstances actuelles, il y aurait des inconvénients à prolonger la crise ministérielle.

Au sujet de la crise ministérielle, la *France* publie la note suivante :

« La situation ministérielle reste la même qu'hier. Le général Billot et l'amiral Jauréguiberry sont décidés à se retirer si la Chambre vote même le projet du gouvernement. D'autre part, MM. de Mahy, Doyaux, Pierre Legrand et Hérisson inclinent vers la proposition Lockroy-Ballue. Néanmoins, ces quatre ministres seraient disposés à se rallier, comme transaction, à l'amendement Lionville, qui porte inéligibilité des membres des anciennes familles régnantes et la mise en disponibilité immédiate de ceux de leurs membres qui détiennent un grade dans l'armée.

« Cet amendement est également admis pour

tops les autres ministres, sauf le général Billot et l'amiral Jauréguiberry. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 janvier.

M. Clémenceau a continué son discours en faveur de l'élection de la magistrature. Le sarcasme lui sied mieux que les démonstrations doctrinales. A-t-il gagné beaucoup de partisans à sa cause, nous en doutons.

La discussion a été remise à jeudi.

Les Princes d'Orléans.

Le *National* assure que les princes d'Orléans sont décidés si la majorité parlementaire vote le projet Ballue ou tout autre proposition analogue qui, tout en leur enlevant leurs grades, leur permettrait de rester en France, à ne point profiter de ce séjour.

Paris, 22 janvier.

On assure que le gouvernement a invité l'impératrice à quitter Paris, sans quoi il serait obligé de prendre des mesures de rigueur à son égard. C'est ce qui explique son court séjour. En effet, l'ex-impératrice a quitté Paris ce matin à 9 heures 30 pour retourner en Angleterre.

Calais, 22 janvier.

L'impératrice Eugénie s'est embarquée cette après-midi à bord du paquebot en partance pour l'Angleterre.

Paris, 24 janvier.

A la Bourse, une hausse sensible s'est manifestée en clôture sur les bruits suivants que nous reproduisons sous toute réserve :

Le ministère Duclerc s'est définitivement retiré.

Un ministère Freycinet-Léon Say vient d'être constitué avec un programme de dissolution de la Chambre.

Cette nouvelle a été accueillie avec faveur, mais elle nous paraît pour le moins prématurée.

Bourse de Paris.

Cours du 25 Janvier

Rente 3 p. %	77.40
— 3 p. % amortissable	78.55
— 4 1/2 p. %	108.00
— 5 p. %	114.25

THÉÂTRE DE CAHORS

La troupe de M. Philibert continue ses représentations sans grand succès d'argent, craignons nous bien, mais en revanche avec force critiques plus ou moins fondées. Aujourd'hui, toutes les foudres sont déchaînées contre un pauvre ténor d'opéra bouffe qui a le tort de ne pas chanter comme Tamberlick. Ah ! c'est que le public cadurcien est fin connaisseur; il est féroce surtout pour les chanteurs. Il faudrait bien cependant qu'il réfléchit un peu et comprenne qu'avec des recettes insignifiantes, il est fort difficile à un directeur de donner des artistes hors ligne. Nous l'avons souvent dit et nous le répétons encore aujourd'hui, car c'est la note vraie : Meux vaudrait trois mois de théâtre sérieux avec 6000 fr. de subvention, que six mois pour la même somme.

Que diable peut exiger la critique de pauvres gens qui peuvent à peine vivre avec le public très clairsemé qui fréquente le théâtre ?

Spectacle du jeudi 25 janvier 1883.

Le Truc d'Arthur

Comédie en 5 actes

On commencera par

UNE FEMME QUI TROMPE SON MARI

Comédie-Vaudeville en 4 acte

On télégraphie de Vienne : Par suite d'entente entre le Crédit Foncier de France et la Banque J. R. P. des pays Autrichiens, ladite Banque ouvre ses guichets à Vienne à l'émission des nouvelles obligations foncières.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

Le VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE, sommaire du numéro du 18 janvier. — Chronique agricole. A. de Cérés — Revue étrangère. Eug. Marie. — Les concours de pouliches de trois ans en 1882 E. du Laz. — Anthracnose Fou charbon de la vigne. Paul Sol. — Une nouvelle espèce de pomme de terre. — Pomme de terre Ohron. E. A. Carrière. — Valeur de différentes variétés de pommes de terre au point de vue de la productivité. Paul Genay. — Le drainage dans le département de Seine-et-Marne. L. Chandora. — Les produits de la laiterie dans les pays du Nord. E. Chesnel. — La fécule glaciale. Hervé Mangou. — Propriétés excitantes de l'avoine. A. Sanson. — Bibliographie. J. Sabatier. — Société nationale d'agriculture de France. P. Pollé. — La situation agricole dans la Dordogne. E. de Lantillac. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courants des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires : Pomme de terre Ohron. Fig. 9 et 10. — Ecrémeuse Cooley. Fig. 11 et 12. — Ecrémeuse centrifuge de Laval. Fig. 13. — Bureau 26, rue Jacob, à Paris.

MUSÉE DES FAMILLES. Lectures du soir, 50^e année. Sommaire du numéro 2. — 15 Janvier 1883. — Histoire et légende des oiseaux de France : L'hirondelle, le Courlis, le Pivert. Eugène Muller. — Dans mille ans. Emile Calvet. — Un premier voyage en mer. Amiral Werner, traduction de Noël. — Changement à vue. Charles Ségar. — Musique et musiciens : les concerts du Dimanche. Daniel Bernard. — Lettres sur le théâtre. Henri de Bornier. — Chronique : histoire de la quinzaine. A. de Villeneuve. — La science en famille. Louis Balhazard. — Correspondance et Concours. Eug. Muller.

— Illustrations par Allan Barraud, Néhlig, Ginos, Ferdinandus, Bocourt, Gaillard, etc. — Bureaux, à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N^o 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de soustractions de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT
Dijon.
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le *Dictionnaire universel* de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché ; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats *directement* avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Grand choix

de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémees. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. — Coutils. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trousses et Layettes, etc., etc.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, tentes nouvelles. — Velours, Soirées. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

L'EAU de SUEZ Vaccine de la Bouche
Supprime INSTANTANÉMENT et pr TOUJOURS les MAUX de DENTS et, par conséquent, l'Extraction & l'Aurification
S'adresser à M. Suez, 10, rue Ampère, PARIS.

BROCHURE EXPLICATIVE franco sur demande. **L'ALCOOLAT DE SUEZ** SUPPRIME IMMÉDIATEMENT LES DOULEURS RHUMATISMALES BROCHURE EXPLICATIVE franco sur demande.

SE TROUVE A CAHORS, dans toutes les meilleures maisons de parfumerie

Pharm. BÉRAL, 14, rue de la Paix, Paris.

CATALOGUE DE PLANTS AMÉRICAINS

Cultivés à Lamadeleine, près Cahors

Adresser les demandes : à M. BRU, prop^{re}, à Lamadeleine, ou à M. LACASSAGNE, Hôtel du Palais-National, à Cahors (Lot).

CÉPAGES RECOMMANDÉS

Producteurs directs

	BOUTURES		RACINES	
	le 100	le 100	le 100	le 100
Jacquez.....	5 ^e	7 ^e	25 ^e	30 ^e
Herbemont.....	5	7	25	30
Cunningham.....	4	6	12	19
York's-Madeira.....	6	8	20	25

PORTE-GREFFE

Riparia, petit bois.....	5 ^e	8 ^e	15 ^e	18 ^e
Riparia, gros bois.....	»	10	»	20
Solomis.....	5	8	18	20

Nota. — Mes Cépages sont jolis et bien acotés. Les boutures ont de 45 à 50 centimètres de long. — Je garantis l'authenticité de mes Cépages.

Les personnes qui désireront le Catalogue explicatif sur les qualités des divers Cépages, peuvent le demander à M. BRU, ou à M. LACASSAGNE.

LE CAFÉ DES GOURMETS
est composé des meilleures sortes
Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **LEBROUQUEN**
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

A VENDRE UNE VIGNE

Sise à Roquebillères, appartenant à la propriété de M. Pouchet, d'une contenance de 1 hectare 50 ares, avec Maison, Grange, Marquise, Fontaine. S'adresser à M. CHABAUD, perquier, place de la Halle.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de L'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
2 Médailles d'Or, Bruxelles 1855, les plus hautes récompenses
PAR LE PRINCE DE BOURBON
INVENTÉ EN 1873
Pharm. 24, 28 fr. — Poudre-phib. : 125, 2^e Pâte-Biscuit : 2^e
Ac. fondée en 1817
S^e trouve à Cahors, chez M. BIEL, conf. bomb. nord

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE
DE CAHORS
ESCROUZAILLES PHARMACIEN
Successor de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MACHINES A COUDRE
De la Maison **BARIQUAND et Fils**
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

AU GASPILLAGE

Le Gaspillage, grand déballage de Lingerie, vient de transférer son Magasin Place du Marché, maison de M^{me} RELHIÉ.

Se fixant définitivement à Cahors, le Gaspillage a reçu une masse de marchandises, parmi lesquelles se trouvent des articles nouveaux, tels que : Gants, Fichus, Manteaux, Foulards, Rubans, Velours, etc., etc.

IL DÉFIE TOUTE CONCURRENCE.

A LOUER

Présentement **UN APPARTEMENT**

DE SIX PIÈCES
AUX TILLEULS,
Rue du Lycée, 27.

Le Propriétaire-Gérant A Layton.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

On demande à louer avec long bail

UNE MAISON

Avec grand rez-de-chaussée, disposée pour magasin, située à proximité du marché et de préférence sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté. Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation.

Prendre l'adresse au bureau du Journal.